

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 9 mai 2023

Date de la convocation
3/5/2023

Date d'affichage
3/5/2023

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 23

Le neuf mai de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 14 – Olivier ANTY, Nathalie BAHILIL, Abdoulaye DIATTA, Céline FOURQUAUX, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothee OULIÉ, Nicolas TAGUAY,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 3 – Elodie ALBENDIN, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER
Absents donnant pouvoir : 6 – Véronique APPOLONUS à Nathalie BAHILIL, Lisa CODET à Anne-Marie GALLIMARD, Virginie COUTINHO à Céline FOURQUAUX, Denis DUBOSQUELLE à Maryline GIRARD, Olivier FOUR à Nicolas TAGUAY, Carine FRAISSE à John FRAISSE,

Secrétaire de séance : Nathalie BAHILIL

Réf : CM 2023 – 27

OBJET : Vote des subventions aux associations pour l'année 2023.

Pour : 20
Contre :
Abstentions :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 30 mars 2023 portant adoption du budget primitif 2023 de la commune, et notamment les prévisions à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres organismes de droit privé » dans la limite de 14 500 €,

Considérant les dossiers de demande de subvention présentés par les différentes associations,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix procède au vote des subventions.

Publication électronique ou notification
du : 17 MAI 2023



ASSOCIATION	Montant
CHASSE ET NATURE	450 €
FNACA	150 €
FOYER RURAL	4 000 €
USMBB	2 500 €
UNION MUSICALE DE PERSAN	250 €
COMUNITY MEDIA GROUP	1 000 €

APE DU BOIS PIERROT AUX

POTAGEONS BERNOIS

MEMORIAL DE BERNES SUR OISE

2 500 €

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le

ID : 095-219500584-20230509-2023_27_01-DE



Le montant global alloué en 2023 pour les subventions aux associations est fixé par la présente délibération à 13 350 €.

Fait et délibéré à Bernes sur Oise, le 9 mai 2023

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Olivier ANTY

Nathalie BAHILIL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr.